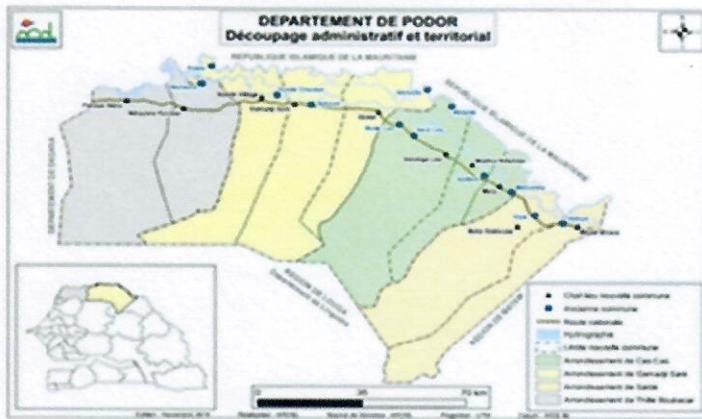




2021

Compact développement local du département de Podor



Décembre 2021

Table des matières

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU COMPACT DEVELOPPEMENT LOCAL.....	2
2. OBJECTIFS DU COMPACT DEVELOPPEMENT LOCAL.....	3
3. VISION PODOR 2035.....	3
4. ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DES PARTIES PRENANTES AU DEVELOPPEMENT LOCAL.....	4
4.1 Engagements des Services techniques déconcentrés de l'Etat.....	4
4.2 Engagements du Secteur privé (Entreprises et Institutions financières).....	4
4.3 Engagements des Organisations de la Société civile (OP et ONG).....	5
4.4 Engagements des Elus.....	5
5. ENGAGEMENTS COMMUNS.....	6
6. PRINCIPALES REFORMES ET MESURES DE TRANSFORMATION PROPOSEES PAR LES ACTEURS.....	6
7. MECANISME DE SUIVI DU RESPECT DES ENGAGEMENTS.....	6

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU COMPACT DEVELOPPEMENT LOCAL

Le Sénégal a adopté en 2014 le Plan Sénégal Emergent (PSE) pour s'inscrire dans la trajectoire de l'émergence vers l'horizon 2035, il constitue le référentiel de la politique économique et sociale. Les nouvelles orientations du PSE traduisent la volonté politique d'enclencher une dynamique d'expansion économique tout en garantissant le bien-être des populations.

Conformément à la politique de territorialisation des politiques publiques, qui postule le principe de subsidiarité de l'Etat central dans la mise en œuvre des actions de développement au niveau des territoires impliquant toutes les parties prenantes, le département de Podor s'est doté en 2017 d'un Plan Départemental de Développement (PDD). Les conseils départementaux, à l'instar des communes, sont la porte d'entrée pour fédérer les initiatives de développement local pour plus d'efficacité, d'inclusivité et d'équité territoriale.

L'acte III de la décentralisation promeut des collectivités territoriales viables, compétitives et porteuses de développement durable dans le cadre d'un aménagement équilibré du territoire autour du Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial (PNADT). Les départements, en tant qu'échelle de gouvernance intermédiaire entre l'échelon central et les communes d'une part, et en tant qu'espace de mise en cohérence entre ces dernières, d'autre part, ont une fonction centrée sur l'aménagement du territoire pour la promotion d'un développement économique et social durable des territoires.

Ainsi, pour corriger les dysfonctionnements constatés sur le territoire national, l'Etat, dans le cadre de la mise à œuvre de l'Acte III de la décentralisation, a élaboré le PNADT afin de mieux prendre en charge la dimension développement territorial. L'objectif général du PNADT est de « promouvoir le développement du Sénégal à partir de ses territoires, par une bonne structuration de l'espace et une valorisation durable des ressources et potentialités ».

La territorialisation des politiques publiques, qui consiste en une mise en cohérence entre politiques publiques nationales et territoriales, voire une co-construction des politiques publiques entre l'Etat et les collectivités territoriales, doit aboutir à une meilleure appropriation de celle-ci par les acteurs concernés au niveau local. Elle se matérialise par la prise en compte de la position d'échelle intermédiaire de gouvernance entre le territoire et l'Etat, et d'espace de mise en synergie des projets transversaux des communes, tout en respectant le principe d'égale dignité des collectivités territoriales.

Pour assurer un suivi et une évaluation concertés de la mise en œuvre de politiques, projets, programmes et initiatives de développement territorial, le tink tank IPAR, en appui au Conseil départemental, accompagne les acteurs du développement de Podor dans la mise en place d'un Cadre de dialogue multi-acteurs et multi-secteurs, à travers le processus de Revue Conjointe de Développement Local (RCDL).

L'enjeu de la RCDL est l'implication et la participation de toutes les parties prenantes dans une optique de prise de responsabilités respectives et d'engagements effectifs à développer le département pour une amélioration sensible des conditions de vie des populations locales à travers notamment la modernisation des exploitations familiales, l'assainissement de l'environnement des affaires avec la mise en place d'un écosystème de facilitation des investissements privés et des activités économiques,

la création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes, l'accroissement des revenus agricoles et non agricoles, l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel, la lutte contre l'émigration clandestine, entre autres.

Elle permettra de disposer au niveau du département d'un Cadre de responsabilité mutuelle essentiel à l'opérationnalisation des politiques publiques. Une des fonctions de la RCDL est de faire prendre conscience à chacune des parties prenantes du rôle majeur et spécifique qu'elle joue dans l'atteinte des objectifs de développement territorial. Elle est non seulement inclusive à l'ensemble des acteurs, mais elle est aussi conçue pour se tenir chaque année.

La valeur ajoutée de la RCDL, comparativement à la conférence départementale d'harmonisation, est qu'elle ne se limite pas seulement à promouvoir un maillage équilibré et une synergie entre projets et programmes, elle permet de mieux adresser les gaps du département sur divers secteurs de développement au regard des standards nationaux et internationaux (ODD). La RCDL intègre tous les acteurs socio-économiques du territoire, avec une orientation foncièrement économique, avec des responsabilités clarifiées.

Pour opérationnaliser les interrelations entre les acteurs qui sous-tendent ce dialogue, quatre groupes d'acteurs sont mis en place. Il s'agit des groupes d'acteurs (i) **Etat** (services techniques déconcentrés), **Secteur privé** (entreprises et institutions financières), **Organisations de la Société civile** (OP et ONG) et **Elus** (maires des communes du département et président du Conseil départemental). A l'issue des concertations, chaque groupe d'acteurs a désigné un chef de file et son adjoint, a pris des engagements et proposé des réformes et mesures de transformation.

2. OBJECTIFS DU COMPACT DEVELOPPEMENT LOCAL

Le Compact développement local est un document consensuel portant sur les engagements des parties prenantes (Etat, société civile, secteur privé et élus locaux), les réformes et mesures de transformation identifiées pour le développement territorial.

Il vise à :

- définir les bases d'un partenariat à moyen et long terme dans tous les secteurs ;
- fixer les principaux engagements des parties prenantes ;
- définir et disposer d'une vision commune sur les réformes et mesures de transformation pour un développement territorial durable.

3. VISION PODOR 2035

Coïncidant avec la fin du PDD 2017-2021, une nouvelle vision pour ériger Podor en pôle économique à l'horizon 2035 sera définie. Elle sera articulée autour des orientations stratégiques du PSE définies dans le PAP2A et de l'Acte III de la décentralisation.

Pour ce faire, un diagnostic prospectif sera réalisé. Il permettra, de définir les axes stratégiques et un plan d'actions pluriannuel. Cet exercice de planification stratégique sera basé sur la valorisation du potentiel agro-économique du département de Podor pour conserver l'identité territoriale et la vocation agro-sylvo-pastorale du département.

Ainsi, à l'horizon 2035, l'objectif est de faire du département de Podor un exemple de développement endogène intégré axé sur les avantages comparatifs du département.

4. ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DES PARTIES PRENANTES AU DEVELOPPEMENT LOCAL

Pour ériger le département de Podor en pôle économique à l'horizon 2035, avec un développement endogène intégré axé sur les avantages comparatifs du département, un cadre de responsabilité mutuelle est obligatoire et commence par la prise d'engagements spécifiques par chaque partie prenante.

4.1 Engagements des Services techniques déconcentrés de l'Etat

Les Services techniques déconcentrés de l'Etat, qui assurent un rôle clé en matière d'impulsion, de mise en synergie et de coordination de la mise en œuvre des politiques publiques et d'articulation et de mise en cohérence entre le niveau territorial et national, s'engagent à :

- Mettre en œuvre efficacement au niveau départemental les Lettres de Politiques Sectorielles de Développement (LPSD).
- Renforcer l'appui-conseil et le renforcement de capacités des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.
- Favoriser l'accès aux services sociaux de base (eau, électricité, éducation, santé, etc.).
- Renforcer la coordination et la concertation entre les projets/programmes et ONG.
- Renforcer la protection et la promotion sociales des groupes vulnérables en vue de leur autonomisation.
- Coordonner, par le biais du Préfet, le Comité de suivi des engagements des différentes catégories d'acteurs.

4.2 Engagements du Secteur privé (Entreprises et Institutions financières)

Les entreprises implantées dans le département de Podor s'engagent à :

- Créer un cadre de concertation des entreprises.
- Accroître les investissements privés.
- Contribuer à la création d'emplois.
- Renforcer les capacités de leur personnel.
- Poursuivre le processus de formalisation.

Les institutions financières (banques et mutuelles d'épargne et de crédit) installées dans le département de Podor, s'engagent :

- Créer un cadre de concertation des institutions financières.
- Réduire la durée de traitement des demandes de financement.
- Appliquer le Bureau d'Information et de Crédit (BIC)¹ pour contrôler le client.
- Appuyer les acteurs dans le montage de dossiers de demande de financement et la mise en œuvre des projets.
- Renforcer l'expertise agricole au niveau des institutions financières.
- Lutter contre le papillonnage².

¹ Le BIC est un outil d'analyse et de gestion (identification des débiteurs et des impayés) des crédits pour les IF. Le BIC intervient dans la zone UEMOA auprès des banques classiques et les SFD. L'application du BIC permettra d'identifier les mauvais clients/mauvais payeurs.

² Certains clients empruntent auprès d'une banque pour éponger une dette contractée dans une autre banque. Cette pratique, appelée papillonnage, très répandue dans le monde des affaires est constatée à Podor.

4.3 Engagements des Organisations de la Société civile (OP et ONG)

Les Organisations de Producteurs (ASPH) s'engagent à :

- Améliorer la qualité des produits ASPH.
- Développer toutes les filières ASPH (porteuses et émergentes).
- Renforcer les capacités des producteurs.
- Dynamiser les activités agricoles des jeunes et des femmes.
- Assurer la transition agro-écologique.
- Avoir une Agriculture intelligente face au climat (AIC) en s'adaptant aux changements climatiques.
- Collaborer efficacement avec le secteur privé, les ONG, les Elus pour le développement du secteur ASPH.
- Respecter les engagements pris auprès des banques et MEC (remboursement des crédits suivant les échéances fixées).

Les ONG qui interviennent dans le département s'engagent à :

- Aligner leurs interventions aux priorités du département.
- Harmoniser leurs interventions et éviter les doublons d'activités dans les mêmes zones.
- Appuyer la Dynamique pour une Transition Agro-écologique Locale (DyTAEL).
- Communiquer sur la mise en œuvre des projets (organisation de visites de terrain avec les autorités pour visualiser les réalisations) et sur les engagements financiers futurs au développement local.
- Participer aux Comités départementaux dans lesquels elles seront conviées ;
- Renforcer les capacités des acteurs ASPH et l'appui appui-conseil ;
- Participer à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dont le département est confronté depuis des décennies ;
- Renforcer les capacités des femmes en transformation de produits agricoles ;
- Participer activement aux cadres de concertation multi-acteurs comme la RCDL pour une meilleure orientation et efficacité de leurs interventions dans le département de Podor.

4.4 Engagements des Elus

Les collectivités locales s'engagent à :

- Recruter et mettre à disposition le personnel d'appui des structures de santé.
- Construire et équiper des écoles préscolaires et élémentaires, des écoles communautaires de base et des écoles franco-arabes.
- Assurer la gestion des déchets et la lutte contre l'insalubrité.
- Organiser des opérations de reboisement et assurer la mise en défens.
- Organiser et gérer les secours au profit des nécessiteux.
- Appuyer les associations sportives et culturelles et le Conseil communal de la Jeunesse et participer à l'organisation des compétitions sportives.
- Organiser des journées culturelles, des manifestations culturelles traditionnelles et de concours littéraires et artistiques.
- Soutenir les écoles et daras.

5. ENGAGEMENTS COMMUNS

Les engagements ci-dessous sont communs à tous les groupes d'acteurs :

- Se faire représenter aux Réunions trimestrielles du Comité de suivi du respect des engagements ;
- Informer toutes les parties prenantes au développement local sur les activités et investissements menées et prévues ;
- Partager les informations relatives aux opportunités de développement et aux performances sectorielles afin d'alimenter les différentes plateformes existantes ou en cours de mise en place dans le département.

6. PRINCIPALES REFORMES ET MESURES DE TRANSFORMATION PROPOSEES PAR LES ACTEURS

1. Suppression de la prime fixe de l'électricité.
2. Réduction des taux d'intérêt appliqués par les IF avec des taux bonifiés pour faciliter la promotion de petites et nouvelles entreprises.
3. Subvention par l'Etat des taux d'intérêt appliqués par les IF.
4. Renforcement de capacité financière des IF au lieu d'éponger les dettes.
5. Ouverture d'un lycée scientifique d'excellence.
6. Modernisation des exploitations familiales.
7. Mise en place d'un fonds pour les entreprises dédié aux innovations.
8. Création d'un guichet unique dans le département (urbanisme, cadastre, domaines, hygiène, sécurité, environnement, etc.)
9. Industrialisation des zones de fortes productions de tomate et de riz pour lutter contre les pertes post-récoltes élevées.
10. Promotion du sport dans le département avec la construction de complexes sportifs modernes (terrain basket, football, handball et athlétisme).
11. Renforcement des effectifs et des capacités des agents de terrain des STD de l'Etat.
12. Formalisation et animation des cadres de concertation par catégorie d'acteurs et multi-acteurs mis en place dans le cadre de la RCDL.

7. MECANISME DE SUIVI DU RESPECT DES ENGAGEMENTS

Un Comité de suivi du respect des engagements pris par les différents groupes d'acteurs, sous la présidence du Préfet du département, sera mis en place.

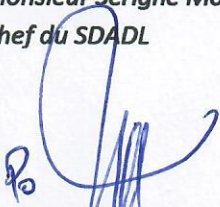
Ledit Comité sera composé de :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Président du Conseil département, Chef des Elus
- Monsieur le Chef de file des Services techniques déconcentrés
- Monsieur le Chef de file des Institutions financières
- Monsieur le Chef de file des Entreprises
- Monsieur le Chef de file des Organisations de producteurs
- Monsieur le Chef de file des ONG
- Monsieur le Directeur de l'ARD
- Monsieur le Directeur Exécutif de IPAR

Podor le, 17 Décembre 2021

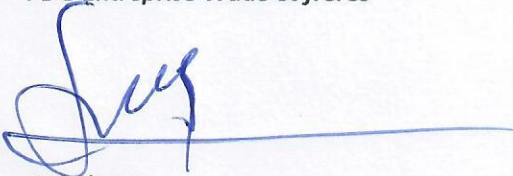
Pour les STD de l'Etat

Monsieur Serigne Moustapha Fall
Chef du SDADL



Pour les Entreprises

Monsieur Sileye Bocar Wade
PDG Entreprise Wade et frères



Pour les IF

Monsieur Saliou Ndiaye
Chef de l'Agence de La Banque Agricole (LBA) de Ndioum



Pour les OP

Monsieur Ousmane Ly
SG UJAK



Pour les ONG

Monsieur Ahmadou Sow
Responsable de la Gestion des ressources naturelles _ ONG USE/PIP



Pour les Elus

Monsieur Mamadou DIA
Président du Conseil départemental

